

## PROFESSION : CONDUCTEUR DE TELESIEGES / TELECABINES CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LES METIERS DES DOMAINES SKIABLES

### • UN METIER A PART ENTIERE CONDUCTEUR DE TELESIEGES / TELECABINES

Confortablement installés à 6 ou 8 sur un siège ou dans une cabine qui les emportent rapidement jusqu'au sommet des pistes, les skieurs n'imaginent pas que **la conduite de ce « téléporté à attaches débrayables », appellation professionnelle du télésiège ou télécabine dernière génération, requiert un savoir-faire complexe et des compétences multiples.**

Le métier de conducteur de téléporté à attaches débrayables est en effet un métier à part entière, aujourd'hui reconnu par une formation spécifique validée par un **Certificat de Qualification Professionnelle, qui reconnaît la compétence acquise.**

Ce CQP, Certificat de Qualification Professionnelle, a été mis en place par Domaines Skiabiles de France et les syndicats de salariés de la branche **pour faire face aux évolutions technologiques, réglementaires et sociales, ainsi qu'aux impératifs de sécurité pour le personnel et les usagers dans les métiers des domaines skiabiles.** En outre, les salariés titulaires d'un CQP se trouvent valorisés en terme d'employabilité pour évoluer dans différents métiers à l'intérieur de la branche ou en dehors.

### • LE CQP DE CONDUCTEUR DE TELEPORTE A ATTACHES DEBRAYABLES

Le CQP de conducteur de téléporté à attaches débrayables s'est greffé sur le modèle du premier CQP de conducteur d'engins de damage mis en place la saison 2011.

La démarche est la même à savoir :

Déroulement de l'examen :

- **Une épreuve théorique d'une durée de 45 minutes** se déroule sous forme de QCM avec 100 questions, réparties par thématiques, Description et fonctionnement de l'installation, Exploitation Maintenance, contrôles et inspections Réglementation, administration et organisation Qualité, environnement, comportement avec la clientèle Sécurité et santé au travail

- **Une épreuve pratique, d'une durée d'une heure,**

Sur son installation ou sur une installation proche de celle que le candidat conduit habituellement, celui-ci doit présenter le fonctionnement et le rôle de chaque élément dans la gare motrice de l'appareil. Il doit ensuite réaliser 3 contrôles spécifiques en expliquant pourquoi il les fait et comment il les fait.

Le choix des contrôles est proposé par le jury.

Le candidat est ensuite mis en situation de conduite, pour gérer des arrêts de sécurité consécutifs à des dysfonctionnements, qu'il doit diagnostiquer et résoudre.



**Le jury** est composé pour chaque candidat de deux notateurs ayant reçu une formation d'examineur.



### • QU'EST-CE QU'UN CQP ?

Devant les évolutions technologiques, les exigences en termes d'accueil de la clientèle, les impératifs en matière de sécurité des personnels et des usagers, et les questions de responsabilités, il est apparu indispensable de **faire évoluer l'organisation des examens organisés par Domaines Skiables de France.**

Jusqu'à présent les examens, **essentiellement basés sur la théorie**, permettaient de délivrer aux salariés des attestations professionnelles.

En s'inspirant de ce qui se pratique dans les autres branches, **Domaines Skiables de France a mis en place durant l'hiver 2010/2011 le premier Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) au sein des domaines skiables, pour le métier de conducteur d'engins de damage suivi en 2012 du CQP de conducteur de téléporté à attaches débrayables.**

La mise en place de « CQP » dans une branche professionnelle est une démarche paritaire : **un accord a donc été signé le 16 juin 2010 avec l'ensemble des syndicats de salariés représentés dans la branche avec l'objectif de développer et de structurer la formation professionnelle, améliorer la reconnaissance des compétences acquises.**

### Formation et CQP :

Il convient de bien distinguer Formation et CQP : la formation permet d'acquérir la compétence. Tandis que le Certificat de Qualification Professionnelle est un « document », délivré au terme d'un examen, qui reconnaît/valide la compétence acquise.

### Domaines Skiables de France Formation – DS2F

Pour permettre le développement permanent de la professionnalisation des salariés, Domaines Skiables de France Formation, créé en 2006, propose des formations adaptées et particulièrement pointues destinées aussi bien aux métiers de base qu'à ceux du management.

DS2F est dirigé par Lydia Lefèvre : [l.lefevre@domaines-skiables.fr](mailto:l.lefevre@domaines-skiables.fr)



**Domaines Skiables de France : une profession reconnue et organisée** : tous les salariés des entreprises de remontées mécaniques et domaines skiables sont aujourd'hui conscients d'appartenir à une profession structurée. Le développement des sports de glisse s'est accompagné d'une meilleure qualification des salariés auxquels les entreprises proposent des plans de carrière et des formations adaptées. Une commission « Social Formation » **présidée par Jean-Yves Remy, également Président Délégué de Domaines Skiables de France, mène au niveau de la branche une politique sociale unique en son genre.**

### Premières dates de sessions pratiques du CQP

**AVORIAZ**  
le 10/04/2012 à 09h00  
**CONTAMINES**  
le 17/04/2012 à 09h00  
**FLAINE**  
le 17/04/2012 à 13h00  
**LA CLUSAZ**  
le 23 et 24/04 à 09h00

**LES ARCS**  
le 23/04/2012 à 09h00  
**LA TOUSSUIRE**  
le 23/04/2012 à 09h00  
**COURCHEVEL**  
le 23/04/2012 à 8h45  
**2 ALPES**  
le 30/04/2012 à 09h00